



COMMISSION
SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS & CULTURE

Rapport (public)
de la séance ordinaire du mardi 21 septembre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Geoffrey SIROLI (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL
M. Laurent PECCOUD (pour M. J.-N. DUCREST)
Mme Marine RYSER

M. Christophe BAUMBERGER Adjoint (pour M. F. JACCARD)
Mme Célia BOLDRINI Secrétaire générale adjointe

Excusé : M. Jean-Noël DUCREST

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Invité : Nicolas Hervieu-Causse, Président de l'US Meinier**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021**
4. **Étude du budget 2022 de la commission**
5. **Nouvelles propositions de la commission pour le budget 2022**
6. **Fête de la Courge**
7. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous, annonce les personnes excusées et propose un tour de table de présentations.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 6 oui.

2. Invité : Nicolas Hervieu-Causse, Président de l'US Meinier

Présentation

Le Président accueille M. N. Hervieu-Causse, qui éclaircit en préambule les acronymes : USM = Union sportive Meinier, TRG = Team rive gauche.

M. N. Hervieu-Causse est, depuis juillet 2021, Président de l'USM. Le nouveau comité qui a été mis en place est composé de : MM. J. Burgos et C. Charles (Vice-présidents), K. Janin (trésorier), L. Dominguez (directeur technique juniors C et B), C. Reyes (directeur technique juniors E et D), L. Da Cruz (responsable des événements), et Mme S. Laissue (secrétaire).

L'USM est, comme son nom l'indique, le club de la commune de Meinier. Les autres clubs

sur la rive gauche : FC CoHerAn (regroupe Corsier, Hermance et Anières), FC Choulex (Choulex), FC Saint-Paul (Collonge-Bellerive). Les clubs de Choulex, de CoHerAn et de Meinier ont formé, la saison passée, le Team rive gauche, qui est un regroupement du mouvement junior pour chaque club. Ceux-ci gardent leurs équipes d'actifs (19 ans et plus) et leurs équipes premières (sous leurs propres logos, couleurs et maillots). Les clubs n'ont plus de catégories juniors (C à A) ; ceux-ci jouent tous au sein du Team rive gauche, qui a son logo, son maillot et ses couleurs. Les clubs de Meinier, Choulex et CoHerAn gardent en revanche certains juniors (D, E et F, soit entre 5 et 11 ans).

Le Team rive gauche est une entité distincte, dont le comité est composé des Présidents de chacun des trois clubs. L'USM est, cette année, le club administrateur du Team rive gauche (gère notamment tous les aspects financiers). Cela représente, pour l'USM, 21 équipes, dont 8 Team rive gauche (avec 2 équipes féminines, 1 de juniors et 1 d'actifs), plus de 300 enfants à gérer (de 5 à 18 ans) et plus de 100 actifs (H et F). 24 juniors de 5 à 18 ans inscrits à l'USM sont domiciliés sur la commune de Corsier.

Le comité, qui souhaite insuffler un nouvel élan, a énormément investi cette année. Le logo du club a été changé, les 420 ballons (coût moyen de 30 F/pièce, soit environ 13'000 F) remplacés pour toutes les équipes (USM et TRG), les assiettes, les dossards, les jeux de maillots (environ 42'000 F), à quoi s'ajoutent les frais d'arbitrage (36'000 F en moyenne/année), les indemnités pour les entraîneurs, etc. L'USM a un budget d'environ 220'000 F pour la saison à venir.

Corsier alloue aujourd'hui une subvention de 90 F/joueur junior à l'USM. Celle-ci a été votée il y a plusieurs années et, entre-temps, les charges ont passablement augmenté (notamment avec le TRG, qui permet de rassembler les forces des juniors afin de devenir un club phare en termes de mouvement juniors et de formation footballistique sur la rive gauche). Il y a plus d'enfants inscrits à Meinier qu'à CoHerAn ou à Choulex. Le système TRG fonctionnant au prorata, Meinier paie un peu plus que les autres.

L'USM a, avec cet afflux de juniors, beaucoup plus d'équipes à gérer (21), donc plus de frais de déplacement, d'arbitrage, etc. Les équipes jouent en majorité au CSR de Rouelbeau, plus adapté (3 terrains, dont 1 synthétique).

Les petits Corsiérois sont de plus en plus nombreux à s'inscrire et jouer à l'USM (21 l'année dernière contre 26 cette année). À titre d'exemple, l'USM reçoit pour un junior 300 F de cotisation, plus 90 F de subvention communale. Or un joueur qui prend un carton rouge coûte 300 F au club. Et les cotisations sont rapidement amorties par le matériel. S'y ajoutent les coûts de 2 entraîneurs par équipe.

Les recettes du club se décomposent ainsi : cotisations des joueurs (de 200 à 300 F annuels), subventions, sponsorings, dons des supporters et organisation de quelques manifestations.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, l'USM sollicite une augmentation de 60 F/joueur de la subvention octroyée par Corsier, soit 150 F/joueur.

L'USM est une association à but non lucratif ; tout est essentiellement investi pour le matériel pour les enfants. Les membres du comité sont tous bénévoles (certains sont rémunérés pour leur tâche annexe d'entraîneurs ou de directeurs techniques).

À l'issue de sa présentation, M. N. Hervieu-Causse répond aux questions des commissaires.

– Les cartons jaunes ou rouges infligés aux joueurs doivent être indemnisés ; ces montants sont versés à l'ACGF. Le but de cette pénalité financière est de réduire le nombre de cartons. L'ACGF tient le compte de tous les cartons enregistrés pendant la saison, qui sont ensuite facturés aux clubs. Les joueurs viennent de différents milieux, et la cotisation de 300 F représente déjà une somme pour le budget de certaines familles. Il semble donc difficile de leur réclamer en plus une pénalité pour un carton, d'autant que tous ne sont pas

volontaires et font aussi partie du jeu.

– Répartition des 24 Corsiérois : 11 à l'USM, 13 au TRG (2 juniors A, 5 juniors B, 6 juniors C, 5 juniors D, 4 juniors E, 2 juniors F). Les équipes sont réparties, pour les entraînements et les matchs, à CoHerAn, Meinier et Choulex. 90 % des équipes jouent au CSR de Rouelbeau, qui offre plus de terrains et de meilleures infrastructures. Mais toutes les équipes du TRG jouent au minimum une fois à CoHerAn et à Choulex. L'USM paie toutes les charges (gestion administrative) et encaisse les subventions ; la répartition entre le TRG et l'USM, puis entre les communes du groupement intercommunal, se fait en fin d'année.

– Le jour où le stade des Tattes sera rénové, il est évident que plus d'équipes l'investiront. De plus, il est prévu que le mouvement juniors du FC Saint-Paul rejoigne le TRG, ce qui ferait encore plus d'enfants et d'équipes. La quasi-intégralité de la rive gauche, en termes de mouvement footballistique, serait regroupée, ce qui représente un avantage indéniable pour la formation et permet d'offrir une palette plus intéressante d'équipes.

– Les équipes féminines (actives et juniors) ne font pas partie du groupement. Un partenariat a été récemment conclu avec Puplinge, ce qui permet de s'échanger les joueuses. Leur nombre est pour le moment insuffisant pour rejoindre le TRG.

Le Président résume la demande de M. N. Hervieu-Causse, à savoir que Corsier octroie une subvention annuelle de 150 F par junior inscrit à l'USM (au lieu de 90 F).

En l'absence d'autres remarque ou question, le Président libère M. N. Hervieu-Causse.

Départ de M. N. Hervieu-Causse.

Discussion

L'USM sollicitera auprès de chaque commune de la rive gauche la même subvention de 150 F/junior. À l'heure actuelle, elles n'octroient pas toutes le même montant.

Si la demande de l'USM paraît justifiée, vu l'évolution des coûts, il faudrait peut-être revoir la question des pénalités financières pour les cartons. Certains clubs, lorsqu'il s'agit de questions de comportement, sanctionnent aussi les joueurs.

La subvention représenterait, pour Corsier, 3'600 F pour 24 juniors. Le FC CoHerAn reste le club de Corsier. La subvention demandée par l'USM concerne les jeunes qui décident de s'inscrire à Meinier. Uniformiser les coûts pour toutes les communes est positif et le montant de 150 F ne paraît pas excessif.

La subvention figure sous la position 3410.00.36360.30. La commune a dépensé, en 2020, 5'325 F (année Covid), et budgété 10'000 F pour 2021. L'augmentation de 1'800 F devrait donc pouvoir être absorbée.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission préavise favorablement une augmentation, pour le budget 2022, des cotisations par enfant domicilié à Corsier inscrit à l'USM (soit 150 F/enfant/année). Cette subvention ne sera pas automatiquement reconductible.

Les comptes de l'USM permettront, l'année prochaine, de s'assurer que toutes les communes jouent le jeu.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Il est pris note des deux corrections proposées.

À la majorité des personnes présentes (4 oui, 2 abstentions), le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé.

4. Étude du budget 2022 de la commission

La commission passe point par point le budget 2022 en revue et pose ses questions à l'administration.

Ci-après les postes qui font l'objet de questions ou remarques particulières. Des réponses sont données aussitôt, d'autres seront communiquées lors de la prochaine séance.

Culture

3290.00.31020.10 Tribune Rives-Lac

La communication qui est dévolue à la CSSC est-elle dans la bonne commission ? En effet, ce poste est affecté au budget de la SMAC, alors que la CSSC est l'interlocutrice de la Tribune Rives-Lac.

3290.00.31110.00 Acquisition matériel

Un point sera fait l'année prochaine par rapport à l'utilisation réelle de ce poste. Les fours à raclette à gaz qui ont été achetés cette année ont été imputés sur cette rubrique. À cause de la pandémie, l'année 2020 ne peut être financièrement comparée avec 2021.

3290.00.36360.00 Subvention à la culture

La commune octroie une subvention de 100 F par enfant de Corsier qui participe à des camps culturels durant les vacances scolaires ; les sociétés non-corsiéroises peuvent adresser leur liste à la Mairie (comme à toutes les communes).

L'APEC ne concernerait-elle pas plutôt le budget de la CSSC ?

Festival Photo Genève : Cette subvention est-elle pérenne ?

3290.01.36360.00 Subvention à la culture - CoHerAn

Pro Natura : Cette subvention ne concernerait-elle pas plutôt le budget de la CSSC ? Non, car l'association organise des camps pour les enfants, pendant les vacances, ainsi que des stages de sensibilisation à la nature.

Disposer du budget 2019 permettrait aux commissaires de comparer ce qui est comparable. Celui-ci leur sera transmis.

3290.20.36120.00 Bibliobus

C'est à la commission qu'il revient de se déterminer sur l'avenir du Bibliobus, sachant que celle-ci ne peut modifier le montant de sa participation. Le Bibliobus est très fréquenté, à Corsier. Les statistiques seront transmises à la commission qui décide de maintenir cette prestation.

3290.30.36120.00 Communes-école

Communes-École a bien sûr eu des soucis pendant la pandémie (beaucoup moins d'inscriptions), mais les réserves de l'association ont permis d'absorber la diminution de ses recettes.

3290.80.31300.80 Clin d'œil

Forfait de 2'500 F par exposition, tous frais annexes inclus (10 expositions). Les artistes corsiérois sont dispensés de frais ; tous les exposants rétrocèdent 20 % sur les œuvres vendues (cf. 3290.80.42400.00).

Décisions :

La SMAC recevra la responsable du Clin d'Œil lors d'une prochaine séance, début 2022.

La SMAC recevra le Président de la Commission AEDD dans le courant de l'année (projet de four à pain).

Sports et loisirs

3410.00.36360.20 Subvention sports – sociétés communales

Les affectations sont reconduites. Les sociétés communales doivent transmettre leurs comptes et tous documents nécessaires pour obtenir une subvention annuelle. Le détail des subventions sera transmis aux commissaires dans un délai raisonnable.

3410.00.36360.30 Subvention sports – sociétés non communales

La commune octroie une subvention de 100 F par enfant de Corsier qui participe à des camps sportifs durant les vacances scolaires ; les sociétés non corses peuvent adresser leur liste à la Mairie (comme à toutes les communes).

Concours hippique international de Genève : S'agit-il d'une subvention pérenne ?

Loisirs

3420.00.36360.50 Subvention aux aînés

Les paniers garnis sont très appréciés par les aînés et la Mairie reçoit de très nombreux remerciements. Les jubilés sont également ravis de recevoir l'Exécutif, ou les collaborateurs de l'administration communale.

50 aînés de la commune peuvent s'inscrire pour participer à une journée aux Automnales (proposée aux communes par les Automnales).

3420.00.36360.70 Subvention camps et loisirs

La commune octroie une subvention de 100 F par enfant de Corsier qui participe à des camps de loisirs durant les vacances scolaires ; les sociétés non corses peuvent adresser leur liste à la Mairie (comme à toutes les communes).

Les commissaires feront part de leurs éventuelles autres remarques lors de la prochaine séance, au cours de laquelle celle-ci rendra ses décisions.

5. Nouvelles propositions de la commission pour le budget 2022

Les propositions suivantes sortent du tour de table proposé par le Président :

– Une soirée meurtre et mystère (spectacle avec repas), en lieu et place du voyage 2022 du Conseil municipal, les voyages étant encore très compliqués. Et peut-être ouvrir aussi cette soirée à la population.

M. l'Adjoint propose à la commission d'intégrer une nouvelle ligne à son budget, car cette soirée n'est pas assimilable au voyage du conseil. Une proposition détaillée et concrète sera soumise lors de la prochaine séance.

– Financer, à l'instar des cartes CFF, des places de cinéma pour Cinérama Empire, Ciné 17 et Cinéma Bio, 3 cinémas indépendants. La commune pourrait acheter des places à 17,50 F (50 places = 875 F) et les offrir aux habitants tout en soutenant ces indépendants. Une proposition détaillée et concrète sera soumise lors de la prochaine séance.

– Organiser, sur le quai de Corsier, un concert musical (classique, chant ?) face au lac (en respectant les horaires pour les riverains). Une proposition détaillée et concrète sera soumise lors de la prochaine séance.

– Mettre sur pied une brocante ou un vide-greniers annuels afin d'animer le village. Une proposition détaillée et concrète sera soumise lors de la prochaine séance.

– Acheter quelques abonnements annuels transmissibles à prêter aux habitants.

L'abonnement annuel 2021-2022 du Servette reviendrait, pour les 18 matchs de championnat, 250 F en tribune nord (1'500 F pour 6 abonnements). Les informations complètes seront transmises par e-mail aux commissaires.

– Acheter par exemple 2 abonnements annuels transmissibles pour le Grand Théâtre. Pour un abonnement à la saison, qui comprend opéras, ballets, récitals de musique, le dernier prix est à 280 F, le premier à 2'227 F. Les prix unitaires varient énormément. Les informations complètes seront transmises par e-mail.

Il est relevé que la dernière partie de réaménagement du quai n'étant pas réalisée, le lieu d'implantation des racks à paddles ne peut encore être déterminée. Mais ceux-ci figurent dans le cahier des charges. Comme protocolé dans un précédent procès-verbal, M. F. Jaccard répondra à la commission lors d'une prochaine séance. D'autant que cette question a été évoquée par différentes commissions.

La commune organisera, en 2022, le 200^e de la compagnie 28 (budget environ 50'000 F, sur proposition de l'Exécutif à la CF).

Les commissaires feront part de leurs éventuelles propositions supplémentaires par e-mail.

6. Propositions individuelles et divers

Parcours de la course de l'Escalade

La course de l'Escalade aura lieu, cette année ; l'organisation est en cours. Un nouveau parcours sera proposé à la commission, qui se tient volontiers à disposition pour apporter son aide, en début d'année.

Annulation de la fête de la Courge

L'Exécutif a fait son travail depuis plus de deux semaines, après l'annulation de la fête. Une série de circonstances ont malheureusement retardé la mise en œuvre de la communication, entre autres de nombreuses absences au sein de l'administration. Les bâches ont été commandées dès le retour de Mme C. Boldrini, hier, et seront posées entre aujourd'hui et demain ; l'information aux marchands est partie ; l'actualité a été mise en avant sur le site Internet. L'Exécutif, qui en est désolé, a tiré les conséquences par rapport à l'administration.

Il n'y aura pas de tous-ménages pour cet événement qui n'a pas été annoncé par la commune (mais dans la Tribune Rives-Lac). Il était clairement indiqué, dans les inscriptions, que la commune se réservait le droit d'annuler la fête en fonction de la situation sanitaire sans être tenue pour responsable des pertes occasionnées. De plus, la Mairie n'a jamais envoyé de confirmation aux marchands et ne s'est jamais engagée auprès d'eux.

La CSSC a reçu le journaliste qui a rédigé cet article. Il en ressort que les journalistes n'ont pas forcément l'obligation de faire relire leurs articles à la commune. M. F. Jaccard a demandé à ce que les articles sur les événements importants soient systématiquement relus par la Mairie. Le journaliste a mal compris une information figurant sur le site Internet de la commune, et s'est fondé dessus pour rédiger son article.

Le journaliste et la commune se sont mis d'accord pour avoir une meilleure communication pour tout ce qui concerne les événements officiels. Celui-ci passera désormais de façon régulière discuter avec la Mairie pour connaître les événements qu'elle organise ou planifie.

Un article rectificatif paraîtra dans la Tribune Rives-Lac le 29.9.2021 et les noms des personnes de référence ont été communiqués au journaliste.

Les informations n'étaient pas erronées, mais périmées. Le journaliste a trouvé une communication sur le site Internet, qui s'adressait aux commerçants mais accessible à tous les visiteurs, qui pouvait laisser croire que la manifestation aurait lieu. La Mairie avait demandé au journaliste d'attendre le retour de Mme C. Boldrini, ce qu'il n'a pas fait.

Une brève discussion s'engage sur la nécessité ou pas de distribuer un flyer ; l'information figure sur le site et cela ne se reproduira plus. Deux numéros de téléphone et deux adresses e-mail figuraient sur le formulaire, à disposition des commerçants qui auraient eu des questions.

Prochaine séance

Une prochaine séance (suite des travaux sur le budget 2022) est fixée le 13.10.2021 à 19h (sera communiquée demain à l'ensemble des commissaires).

La SMAC définira ultérieurement le maintien ou l'annulation de la séance de novembre.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h43.

Rapport : E. Maia